



CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

TROISIÈME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT

**Rapport du jury
Epreuves d'admission
Session 2014 - 01**

Epreuves d'admission

I. Première épreuve orale : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat	- page 5
1 - Sciences et technologie	- page 6
2 - Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	- page 10
3 - Histoire des arts - Arts visuels	- page 13
4 - Éducation musicale	- page 15
II. Deuxième épreuve orale : Entretien à partir d'un dossier	- page 18
1 – La prestation des candidats	- page 19
2 – Les résultats	- page 20
3 - Les conseils aux candidats	- page 20

EPREUVES D'ADMISSION

Présentation générale des épreuves d'admission

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. »

Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Présentation de la première épreuve orale

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve orale comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

Répartition des dossiers des candidats :

Sciences et techno.	Histoire	Géographie	Histoire des arts	Arts visuels	Education musicale	Ens. moral et civique	TOTAL
195	122	21	4	37	38	15	432

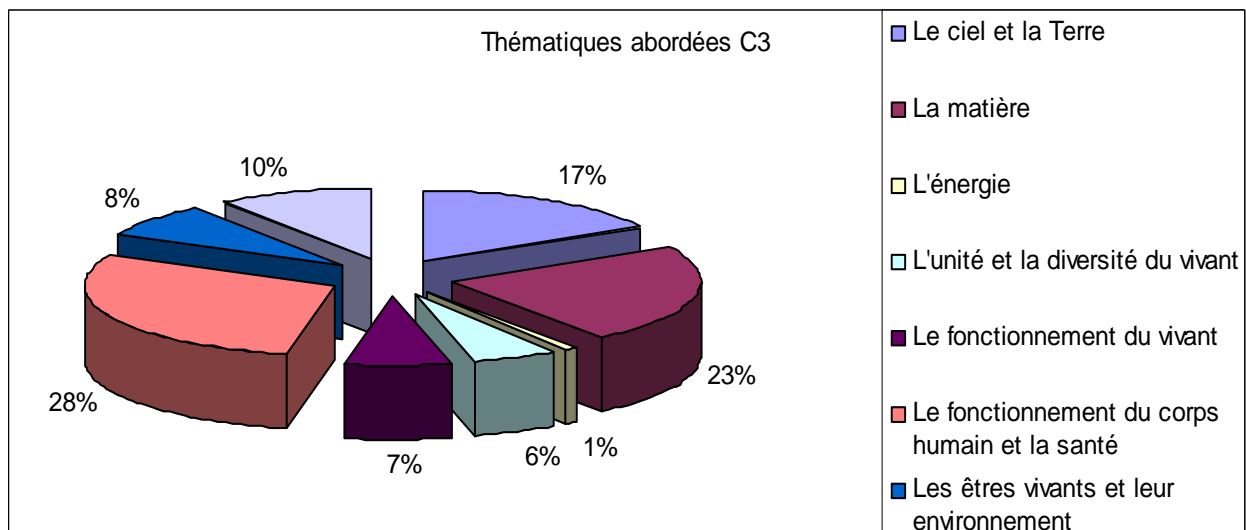
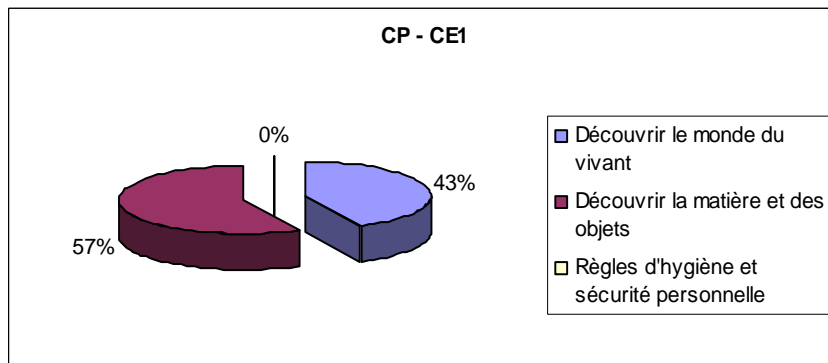
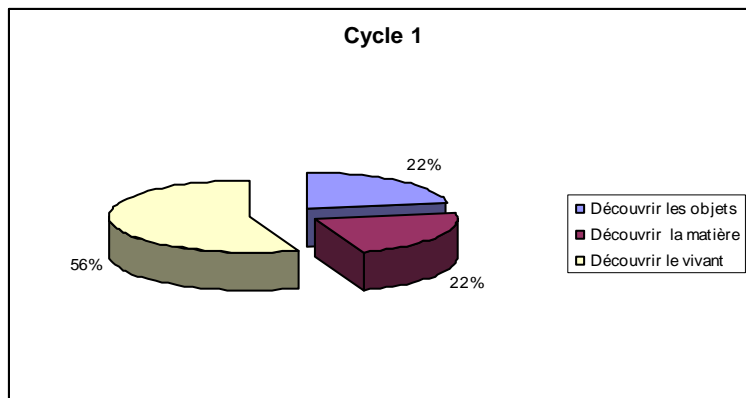
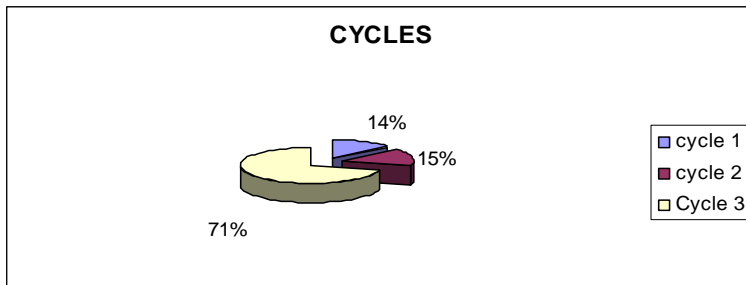
Résultats de la première épreuve orale :

Concours	Présents	Moy. / 60	Médiane	Notes < 30	dont notes ≤ 15	Notes ≥ 30	dont notes > 45
Externe public	382	37,3	38	90	2	292	90
Troisième concours public	27	38	38	11	0	16	13
Externe privé	15	35,5	34	4	0	11	4

1- SCIENCES ET TECHNOLOGIE

1.1. Les dossiers des candidats

Contenu des dossiers :



Les thématiques abordées concernent en grande majorité la matière (états de la matière, changements d'états, l'eau) ou le fonctionnement du corps humain (digestion, respiration, circulation notamment). L'énergie n'est quasiment pas abordée. Les séquences développées concernent essentiellement les cycles 2 et 3 de l'école élémentaire.

1.2. La prestation des candidats

Dans l'ensemble :

Les prestations sont souvent stéréotypées.

Les candidats les plus performants ont une bonne connaissance des programmes de l'école primaire et font le lien avec le socle commun de connaissances et de compétences. Ils analysent correctement le sujet, définissent les notions et cernent bien les compétences. Ils font preuve de bon sens et distinguent activités et apprentissages. Ils proposent des séquences présentant une progressivité des apprentissages et intégrant une réelle différenciation pédagogique.

Les candidats les plus faibles ont une connaissance superficielle des programmes. Ils proposent des situations non porteuses d'apprentissage voire inadaptées aux publics visés. Leur connaissance parcellaire des différents stades de développement de l'enfant et des exigences propres à chaque niveau d'enseignement les conduisent à proposer des situations abstraites, notamment en maternelle. Ils prennent peu en compte le vécu des élèves et la nécessité d'avoir recours à la manipulation avant de pouvoir en déduire une notion abstraite. Leur exposé consiste en une présentation d'activités ne faisant pas apparaître une progressivité dans les apprentissages. Ils ne parviennent pas, malgré l'aide du jury, à avoir un regard critique sur les activités étalées. Ils montrent une difficulté à se projeter au-delà du niveau de classe choisi dans l'exposé et une incapacité à se décentrer de leur préparation. Enfin, certains candidats éprouvent une grande difficulté à communiquer avec les membres du jury : niveau de langue, construction du propos, phrases incomplètes voire parfois incompréhensibles, gestion difficile du stress et de l'émotivité.

Les exposés respectent, à quelques exceptions près, le temps imparti (les exposés trop courts correspondent souvent à une note basse).

L'entretien avec le jury permet d'éclaircir, de préciser certains points de l'exposé, d'aborder d'autres activités en lien avec le domaine scientifique étudié, mais aussi d'autres champs d'application ou d'autres disciplines : mathématiques, EPS, histoire, géographie.

Il offre également la possibilité d'aborder des espaces trop peu explorés par les candidats comme l'usage du numérique et sa place dans l'enseignement des sciences.

Les bons candidats :

Les meilleurs candidats présentent un exposé structuré, fondé sur une connaissance approfondie des programmes actuels. Ils tiennent compte des possibilités des élèves, des obstacles prévisibles que ceux-ci peuvent rencontrer et prévoient, en conséquence, des situations d'apprentissage différenciées.

Ils savent illustrer leur propos d'exemples vécus dans leur classe et proposer une mise en œuvre simple, efficace, des situations d'apprentissage envisagées. En outre, l'évaluation qu'ils proposent va bien au-delà de quelques exercices d'application, ce qui dénote une bonne maîtrise didactique. Ils s'expriment dans une langue irréprochable.

Les meilleurs candidats savent écouter les questions du jury et perçoivent les intentions bienveillantes de ses membres. Ils réfléchissent et complètent leur exposé en faisant preuve de pragmatisme, d'une bonne connaissance de l'école et tirent de leur expérience des exemples pour étayer leurs réponses. Ils parviennent à se détacher de leur écrit et y apportent des éléments complémentaires ou critiques. Ils nuancent leur point de vue et peuvent prendre du recul.

La différenciation pédagogique est souvent abordée. La démarche scientifique est connue et maîtrisée.

Les moins bons candidats :

Les exposés les plus décevants, souvent très courts, se limitent à une succession d'activités extraites des manuels, de fichiers ou d'internet sans progression argumentée. Certains décrivent des situations de classe irréalistes.

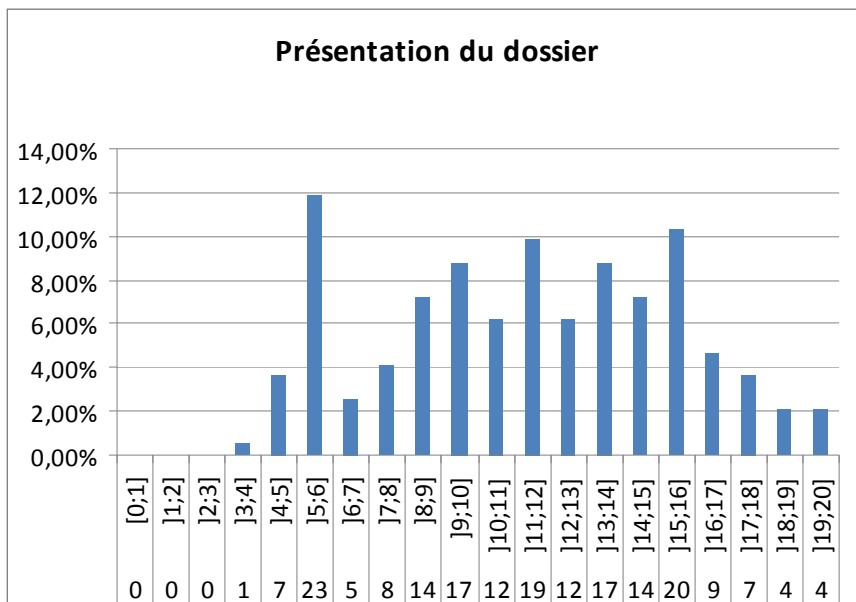
Les candidats les plus en difficulté ne répondent pas précisément aux questions du jury, ne maîtrisent que très partiellement les notions scientifiques sous-jacentes et s'enferment parfois dans un jargon dont ils sont ensuite incapables de préciser le sens.

Certains n'ont une connaissance que très approximative voire lointaine de l'école, notamment de l'école maternelle.

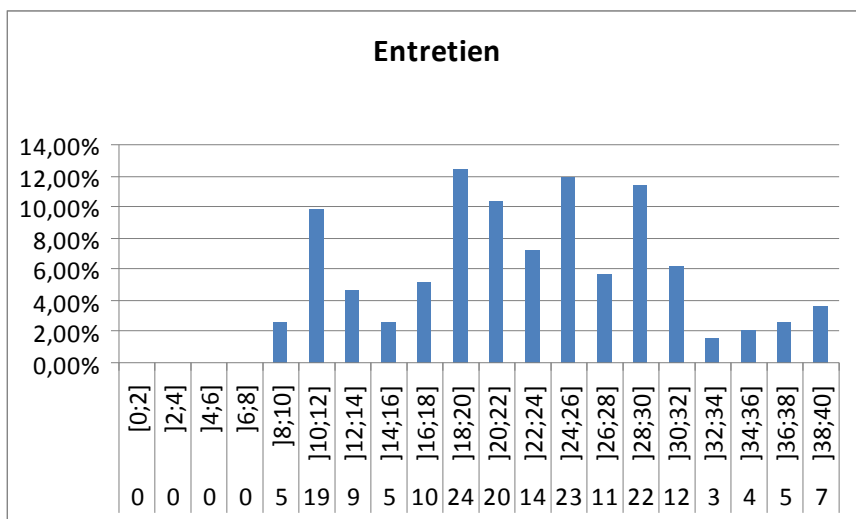
1.3. Les résultats

Les résultats en sciences et technologie :

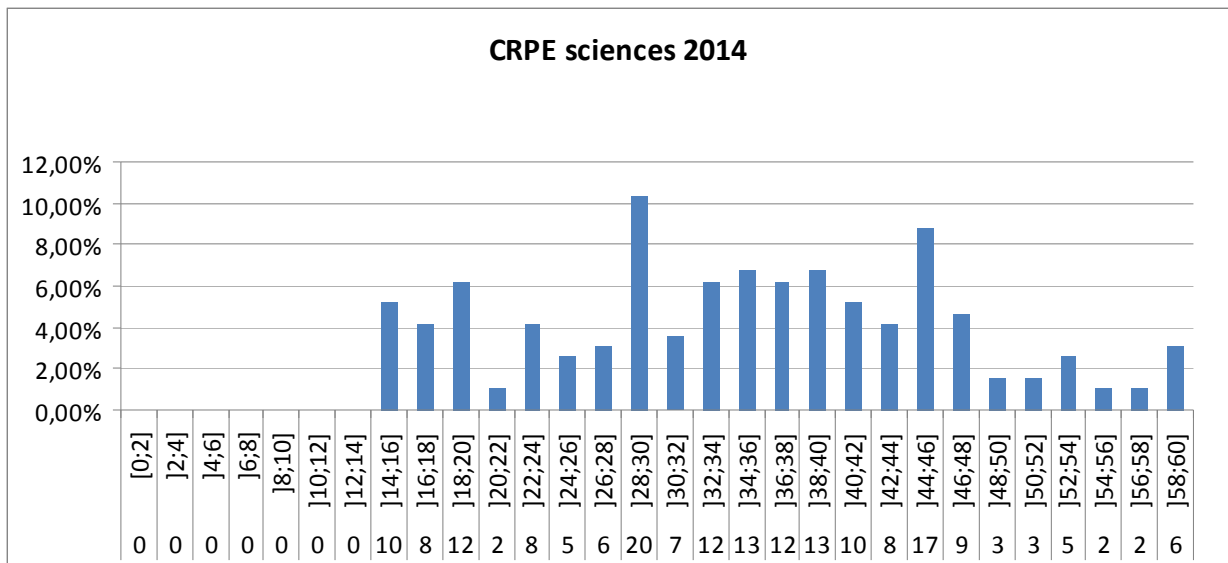
Concours	Présents	Moy. /60	Médiane	Notes < 30	dont notes ≤15	Notes ≥ 30	dont notes > 45
Externe public	173	35,1	35	47	0	126	27
Troisième concours public	14	37,7	46	5	0	9	8
Externe privé	8	40,6	45,5	1	0	7	4



Moyenne : 11.9 Médiane : 12



Moyenne : 32.5 Médiane : 24



Moyenne : 35,4 Médiane : 36

1.4. Les conseils aux candidats

- Surveiller sa posture et la qualité de la langue employée.
- Anticiper la présentation en cas d'utilisation de supports numériques pour éviter toute perte de temps (installation, recherche des fichiers sur l'ordinateur, rangement).
- Avoir a minima observé le niveau de classe concerné par la séquence proposée.
- S'appuyer si possible sur un réel vécu de classe. Les candidats qui ont pu mener en situation la séquence ou la séance sont plus à même d'avoir une attitude réflexive et d'argumenter leurs choix.
- Utiliser le tableau pour illustrer les propos lorsque le sujet s'y prête en évitant une perte de temps inutile : copie des titres des séances, ...
- Développer la capacité à s'ouvrir au dialogue et à la réflexion.
- Eviter d'être redondant avec le document papier dans la présentation du dossier.
- Eviter de lire son dossier ou réciter sa présentation.
- Utiliser un lexique précis et adapté, éviter un jargon superficiel.
- S'assurer de la fiabilité des sources utilisées pour construire la séquence et vérifier que les objectifs visés sont en conformité avec les programmes en vigueur et le niveau de classe choisi.
- Traiter le sujet dans toutes ses composantes et s'attacher à développer la compétence explicitement visée.
- Savoir anticiper les obstacles et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.
- S'autoriser à porter un regard critique sur les ressources utilisées.
- Préciser les supports retenus pour les traces écrites prévues : cahier de sciences, cahier d'observation et d'expérience, cahier de leçon, fichier, ...
- L'originalité du sujet n'est pas un critère pris en compte par le jury.
- Soigner la bibliographie et/ou la sitographie (normes, qualité des sources choisies).

2 - HISTOIRE - GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

2.1. Les dossiers des candidats

Sur les 119 dossiers présentés en histoire, 5 seulement concernent la notion de temps aux cycles 1 et 2.

La répartition par périodes des sujets des 114 dossiers concernant le programme du cycle 3 est la suivante : 10 dossiers pour la Préhistoire, 21 pour l'Antiquité, 17 pour le Moyen Âge, 33 pour les Temps modernes, 33 pour l'Époque contemporaine.

La comparaison des sujets mentionnés ci-dessous par périodes fait apparaître quatre sujets qui représentent à eux seuls très précisément la moitié de l'ensemble des dossiers présentés : la Préhistoire (10), la Gaule et sa romanisation (21), Louis XIV (14), la Première Guerre mondiale (12) en lien probable avec la commémoration de son centenaire.

L'histoire du XIXe siècle est sous-représentée, avec seulement 6 dossiers, dont 3 concernant le Consulat et l'Empire.

La répartition chronologique et la fréquence des sujets s'établissent comme suit :

- La Préhistoire en général (4), le Paléolithique (4), le Néolithique (2).
- Les Gaulois (6), la romanisation de la *Gaule* (15), la christianisation du monde gallo-romain, la naissance et le développement du royaume de France (4), l'Église au Moyen Âge (2), la naissance de l'Islam, les relations entre seigneurs et paysans au Moyen Âge (4), le sel en France au Moyen Âge, la vie seigneuriale, la guerre de Cent Ans (2), les conflits et les échanges en Méditerranée au Moyen Âge,
- Les Temps modernes, les grandes découvertes et leurs conséquences (6), les premiers empires coloniaux, la Renaissance (4), François Ier et la Renaissance (2), les guerres de Religion (2), Louis XIV un monarque absolu (13), la France sous Louis XIV, le siècle des Lumières (3).
- L'année 1789, les héritages de la Révolution française, l'époque napoléonienne (2), les grandes réformes de Napoléon, l'industrialisation, le travail des enfants à l'âge industriel, la colonisation, la première partie du XXe siècle, la Première Guerre mondiale (12), la Seconde Guerre mondiale (3), la France pendant la Seconde Guerre mondiale (3), l'extermination des Juifs et des Tziganes par les Nazis, la Vème République (1), la société de consommation (1), la construction européenne (3).

Les sujets des **20 dossiers** présentés en **géographie** ne représentent quantitativement qu'un sixième des sujets choisis en histoire, confirmant l'importance mineure souvent accordée à la géographie dans le premier degré. Ces sujets ont porté sur les climats de la Terre, le découpage administratif de la France, la démographie (2), l'eau (3), l'espace rural et urbain, l'espace représenté en maquettes et plans, la France dans le monde, la géographie physique de la France, les montagnes (2), les paysages français (2), le tourisme littoral français (2), les transports (2), l'Union européenne.

Les sujets des **14 dossiers** présentés en **enseignement moral et civique** concernaient la construction de l'égalité hommes-femmes, les déchets, la démocratie représentative et l'élaboration de la loi (2), les droits des enfants dans le cadre du travail, les élections et le parlement européens, filles-garçons, les gestes de premiers secours (2), l'hygiène corporelle, le refus des discriminations, les symboles de la République (2), le vivre ensemble et l'estime de soi.

2.2. La prestation des candidats

Le niveau général des candidats est satisfaisant.

Les contenus scientifiques du dossier présenté sont dans l'ensemble bien maîtrisés, avec cependant des insuffisances de connaissances révélées lors de l'élargissement au cours de l'entretien. (Par exemple, la méconnaissance du confluent et des noms des deux cours d'eau à Lyon pour plusieurs candidats présentant un dossier sur la Gaule romaine...).

Le lien entre la partie scientifique et la partie didactique et pédagogique fait parfois défaut.

Les exposés les plus pertinents relèvent d'une très bonne capacité de synthèse, d'une bonne gestion du temps, d'un lien explicite entre la partie scientifique et la partie didactique et pédagogique.

L'expérience en classe, lorsqu'elle est connue, apparaît très souvent comme un atout.

Certains dossiers n'ont pas fait l'objet d'une préparation et d'une réflexion approfondie, et la prestation orale qui en découle s'en trouve affectée.

Les références aux différents piliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux programmes de 2008 et aux instructions complémentaires de 2012 sont mentionnées régulièrement.

2.3. Les résultats

En histoire pour les **108 candidats au concours externe public**, la médiane est à 14/20 et la moyenne à 13,8/20 pour la présentation du dossier, la médiane est à 27/40 et la moyenne à 25,97/40 pour l'entretien, la médiane est à 41/60 et la moyenne à **39,77/60** pour l'ensemble de l'épreuve.

Pour les **6 candidats au troisième concours**, la médiane est à 14,5/20 et la moyenne à 13,33/20 pour la présentation du dossier, la médiane est à 28,5/40 et la moyenne à 27,83/40 pour l'entretien, la médiane est à 42/60 et la moyenne à **41,17/ 60** pour l'ensemble de l'épreuve.

Pour les **5 candidats au concours privé**, la médiane est à 11/20 et la moyenne à 10,2 / 20 pour la présentation du dossier, la médiane est à 22/40 et la moyenne à 20,8/40 pour l'entretien, la médiane à 33/60 et la moyenne à **30,8/60** pour l'ensemble de l'épreuve.

En géographie, pour les **18 candidats au concours externe**, la médiane est à 14 /20 et la moyenne à 13/20 pour la présentation du dossier, la médiane est à 25/40 et la moyenne à 24,72/40 pour l'entretien, la médiane est à 39/60 et la moyenne à **37,72/60** pour l'ensemble de l'épreuve.

En enseignement moral et civique, pour les **12 candidats au concours externe**, la médiane est à 13,5/20 et la moyenne à 13,25/20 pour la présentation du dossier, la médiane est à 28/40 et la moyenne à 26/40 pour l'entretien, la médiane est à 41,5/60 et la moyenne à **39,25/60** pour l'ensemble de l'épreuve.

2.4. Les conseils aux candidats

Ces conseils sont inhérents aux remarques qui précèdent :

- ▶ Lecture attentive des sources, mémorisation et présentation synthétique des contenus scientifiques.
- ▶ Information sur des contenus susceptibles de compléter les données du sujet proposé.
- ▶ Réflexion sur la transition du savoir savant au savoir enseigné.
- ▶ Rédaction soignée du dossier, avec une attention particulière portée à la syntaxe et à l'orthographe.
- ▶ Enseignement de la séquence dans une classe du niveau mentionné.
- ▶ Gestion du temps de présentation.
- ▶ Attention portée aux questions posées lors de l'entretien dans une attitude d'ouverture, voire d'adaptation des éléments proposés lors de la présentation du dossier.

3 - HISTOIRE DES ARTS - ARTS VISUELS

3.1. L'épreuve

Les attendus de l'épreuve d'arts visuels et d'histoire des arts couvrent trois domaines :

- La connaissance des fondements scientifiques, artistiques et culturels du sujet choisi par le candidat, et sa capacité à en proposer oralement une synthèse claire.
- La capacité à mettre en perspective sa culture et ses connaissances artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (la démarche en arts visuels, l'éducation du regard, les étapes du développement de l'enfant, etc...), dans le cadre d'une proposition de séquence, comportant plusieurs séances.
- La mise en évidence de connaissances artistiques et culturelles portant sur la pluralité des arts en général, et des arts visuels en particulier, et leur interaction (réflexions sur l'art, repères historiques, et liens avec d'autres disciplines).

3.2. La prestation des candidats

Les prestations les plus satisfaisantes sont celles où :

- Les candidats parviennent à présenter leur dossier d'une manière synthétique, précise, et détachée. Ils montrent une aisance à communiquer, et à écouter.
- Ces candidats possèdent des connaissances solides des programmes de l'école, en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences.
- Les propositions pédagogiques de ces candidats révèlent un travail personnel et réel avec une classe.
- Dans un propos clair et cohérent, les candidats parviennent à articuler leurs connaissances avec une proposition de séquence dénotant une approche personnelle et qui accordent toute son importance à la démarche créatrice. Les liens qui sont faits avec d'autres disciplines, artistiques ou non, sont pertinents et riches. Ces candidats situent bien la progressivité des apprentissages en fonction du niveau des élèves, ils anticipent les obstacles et sont en mesure de mettre en place la différenciation pédagogique.
- Ces candidats proposent la déclinaison d'un projet pluridisciplinaire valorisant, mettant en lien d'autres classes et faisant parfois appel à des partenariats.
- Les meilleures prestations sont celles qui témoignent d'une connaissance de l'enfant, et des stades de son développement.
- Les candidats ont l'envie de faire partager leur choix au jury, et ont une attitude juste et adaptée. Ils témoignent ainsi d'un intérêt manifeste pour la discipline.
- L'amorce de leur proposition pédagogique est originale, le contenu est riche, et les situations d'apprentissages pertinentes et variées.
- Les meilleurs candidats savent écouter les questions et remarques du jury. Ils sont en mesure d'argumenter leurs choix, d'avoir un regard critique sur des situations qui interrogent le jury, et de proposer des alternatives intéressantes.
- Ils savent gérer le temps imparti à l'épreuve.
- Les outils numériques leur sont familiers et en proposent une utilisation adaptée.

Les insuffisances constatées, lors de prestations plus faibles, révèlent une appropriation du sujet assez superficielle. Le développement s'avère peu structuré, marqué par des oublis, des imprécisions, dans une présentation syntaxique souvent maladroite. Pour d'autres candidats, le dossier est récité, car appris par cœur, ou lu dans son intégralité.

Le jury déplore en outre

- Des propositions de séquences non réalisées en classe par le candidat lui-même.
- Le peu d'originalité dans le choix de certains sujets. L'argument qui est convoqué est souvent stéréotypé, emprunté à des documents ne laissant que très peu de place à une démarche d'investigation, pour permettre l'expression personnelle de l'élève. Pour ces candidats les plus faibles, le jury constate majoritairement une approche par les modes de production (les techniques, les procédés).
- Des imprécisions dans les objectifs visés et l'absence de réelles situations d'apprentissages motivantes.
- La juxtaposition d'activités souvent sans lien les unes avec les autres, et parfois de type occupationnel.
- L'utilisation des supports iconiques souvent inappropriée dans le cadre d'un travail avec la classe complète.
- Les prestations des candidats les plus faibles révèlent la méconnaissance d'œuvres d'art majeures, et la superficialité de références permettant de situer les documents iconiques utilisés dans un contexte artistique et/ou historique.
- Les propositions de liens avec les autres disciplines sont artificielles, ténues, et même incohérentes.
- Certains candidats ont une connaissance réduite du milieu scolaire, des élèves et de leurs capacités.

3.3. Les résultats

ARTS VISUELS			HISTOIRE DES ARTS	
Concours	Moyenne / 60	Médiane	Moyenne / 60	Médiane
Externe public	35 candidats 38,5	37,5	4 candidats 39,75	41
Troisième concours public	1 candidat		Aucun candidat	
Externe privé	1 candidat		Aucun candidat	

3.4. Les conseils aux candidats

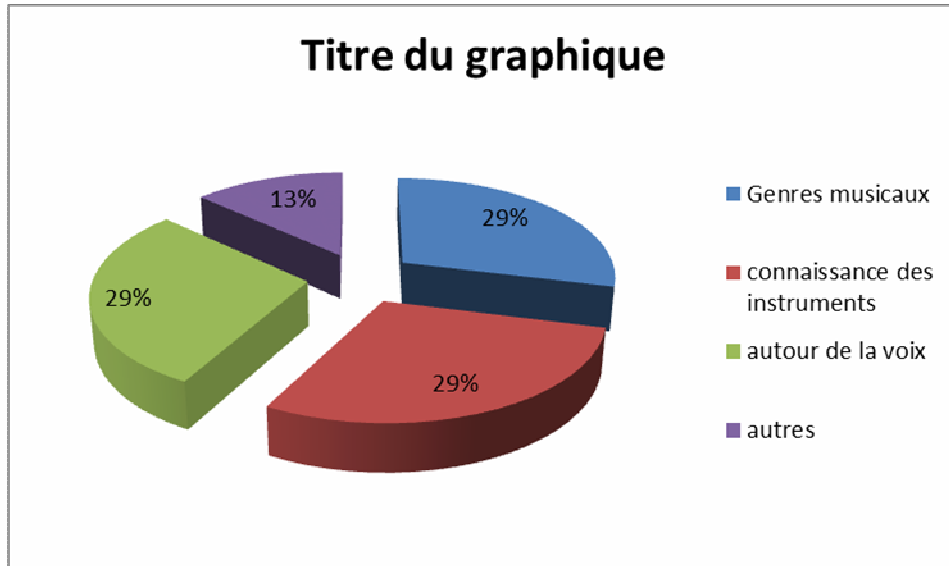
- Le jury est en droit d'attendre de la part de candidats choisissant le domaine des «arts visuels» ou «Histoire des arts» un intérêt pour toutes les formes d'art et un intérêt à la fréquentation personnelle et régulière des lieux institutionnels de l'art et de la culture (musées, salles de concerts, salles de théâtre, spectacles divers, etc...), même si les examinateurs ont conscience de ne pas avoir face à eux des spécialistes éclairés.
- Montrer au jury un intérêt pour les arts, mais aussi démontrer une réelle curiosité, un regard critique et un enthousiasme pour le métier d'enseignant.
- Choisir son sujet, porteur d'un **intérêt pédagogique marqué** puis travailler au recueil d'un maximum de **données scientifiques, artistiques et culturelles fiables**.
- Pour un niveau donné, établir des liens cohérents et justifiés par des propositions pédagogiques, visant de **réelles situations d'apprentissages**.

4 - ÉDUCATION MUSICALE

4.1. Les dossiers des candidats

Contenu des dossiers en éducation musicale:

Thématiques abordées :



Les thématiques abordées sont essentiellement réparties autour des activités concernant les instruments, les genres musicaux et les activités vocales et chorales. Les séquences développées concernent tous les cycles de l'école élémentaire.

4.2. La prestation des candidats

Les prestations des candidats ont été, le plus souvent, de bonne qualité concernant leur maîtrise de la langue et leur positionnement. Cependant, le jury apprécie particulièrement les candidats capables de se dégager du dossier lors de la présentation. Une relecture à haute voix n'est pas suffisante (le jury a déjà lu le document...). La récitation par cœur est une performance qui n'offre pas grand intérêt pour cette épreuve. La sincérité du propos lui est préférable.

Il est important de pouvoir rattacher la séquence proposée à une réelle pratique, même partielle. Les séances proposées doivent principalement être des séances d'éducation musicale.

La musique à l'école doit aussi être pratiquée pour elle-même, même si la transversalité doit être largement prise en compte au travers des compétences développées par la pratique de la discipline.

Il n'est pas inintéressant d'être capable de chanter pour illustrer une séance ou une activité proposée aux élèves.

Entretien :

Le jury attend bien évidemment du candidat une maîtrise approfondie du sujet choisi.

Sa culture générale et scientifique ne saurait cependant se limiter à ce seul choix parfois pointu.

Le jury vérifie également les connaissances du candidat dans l'ensemble du domaine choisi ainsi que sa capacité à élargir sa réflexion et à la transférer à d'autres domaines et cycles.

Le candidat doit être capable de conjuguer les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres avec les œuvres ou les artistes.
Il doit pouvoir aborder la question de l'Histoire des Arts de façon claire et précise en considérant que la musique est un art...

Un candidat au métier d'enseignant doit démontrer sa curiosité et sa réactivité.

Les bons candidats :

Les meilleurs candidats présentent un exposé structuré, fondé sur une connaissance approfondie des programmes actuels. Ils tiennent compte des possibilités des élèves, des obstacles prévisibles que ceux-ci peuvent rencontrer et prévoient, en conséquence, des situations d'apprentissage différenciées.

Ils savent illustrer leur propos d'exemples vécus dans leur classe et proposer une mise en œuvre simple, efficace, des situations d'apprentissage envisagées.

Ils s'expriment dans une langue irréprochable.

Les meilleurs candidats savent écouter les questions du jury et perçoivent les intentions bienveillantes de ses membres. Ils réfléchissent et complètent leur exposé en faisant preuve de pragmatisme, d'une bonne connaissance de l'école et tirent de leur expérience des exemples pour étayer leurs réponses. Ils parviennent à se détacher de leur écrit et y apportent des éléments complémentaires ou critiques. Ils nuancent leur point de vue et peuvent prendre du recul.

La différenciation pédagogique est souvent abordée. La démarche d'investigation artistique est connue et maîtrisée.

Les meilleurs candidats font preuve de larges connaissances artistiques et culturelles.

Les moins bons candidats :

Les exposés les plus décevants semblent souvent éloignés d'une réelle pratique de classe.

Les candidats les plus en difficulté ne répondent pas précisément aux questions du jury, ne maîtrisent que très partiellement les éléments scientifiques, les connaissances techniques et culturelles du sujet choisi.

Un minimum de vocabulaire musical précis doit être connu.

4.3. Les résultats

Les résultats en éducation musicale :

Concours	Présents	Moyenne /60	Médiane	Notes < 30	dont notes ≤ 15	Notes ≥ 30	dont notes > 45
Externe public	35	37,7	39	8	0	23	5
Troisième concours	3	54,3	54	0	0	3	3

Même si le nombre de candidats du troisième concours n'est pas significatif pour l'option Éducation Musicale, il convient de souligner la qualité de leurs prestations.

Ensemble du jury Musique :

Moyenne : 13 Médiane : 13
Moyenne : 25,3 Médiane : 26
Moyenne : 38,3 Médiane : 39,5

4.4. Les conseils aux candidats

- Surveiller sa posture et la qualité de la langue employée.
- Eviter certaines remarques du genre : « c'est une bonne question ».
- Anticiper la présentation en cas d'utilisation de supports numériques pour éviter toute perte de temps (installation, recherche des fichiers sur l'ordinateur, rangement).
- Avoir a minima observé le niveau de classe concerné par la séquence proposée.
- S'appuyer si possible sur un réel vécu de classe. Les candidats qui ont pu mener en situation la séquence ou la séance sont plus à même d'avoir une attitude réflexive et d'argumenter leurs choix.
- Ne pas hésiter à chanter pour illustrer une situation proposée.
- Développer la capacité à s'ouvrir au dialogue et à la réflexion.
- Eviter d'être redondant avec le document papier dans la présentation du dossier.
- Eviter de lire son dossier ou réciter sa présentation.
- Utiliser un lexique précis et adapté, éviter un jargon superficiel.
- S'assurer de la fiabilité des sources utilisées pour construire la séquence et vérifier que les objectifs visés sont en conformité avec les programmes en vigueur et le niveau de classe choisi.
- Traiter le sujet dans toutes ses composantes et s'attacher à développer la compétence explicitement visée.
- Savoir anticiper les obstacles et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.
- S'autoriser à porter un regard critique sur les ressources utilisées.
- L'originalité du sujet n'est pas un critère pris en compte par le jury.
- Soigner la bibliographie et/ou la sitographie (normes, qualité des sources choisies).

II. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Présentation de la deuxième épreuve

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

« II. 2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Première partie : Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie : Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes.

L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien. »

1 – LA PRESTATION DES CANDIDATS

1.1. Première partie : activités physiques, sportives et artistiques

- Les candidats ont une bonne connaissance du socle, des compétences, des attendus des paliers et des aspects liés à la sécurité des élèves. La contextualisation pédagogique réglementaire est généralement satisfaisante.
- Le jury note une méconnaissance du développement moteur de l'enfant, particulièrement sensible pour la maternelle. Certains candidats restent trop souvent dans une logique de cumul d'activités que d'apprentissages. D'une manière générale, ils ne font pas émerger le caractère progressif des apprentissages. L'éventail des situations proposées reste très limité malgré le nombre restreint d'APSA. La conception d'un module d'apprentissage est souvent mal maîtrisée : pas de situation de référence, juxtaposition d'activités...
- Peu de candidats font le lien entre APSA et éducation à la santé.
- Pour les plus médiocres, une restitution du texte sans analyse ni proposition pédagogique compatibles avec l'âge des élèves. Pour quelques-uns, la mise en pratique des activités est irréaliste voire dangereuse.
- Les bons candidats restent ceux qui, à travers les sujets font preuve d'une capacité d'analyse du contexte et d'une première transposition précise, concrète au niveau souhaité par le questionnement. Ils se posent toujours la question de ce que les élèves savent de la notion qui va être étudiée. Ils sont capables de mobiliser spontanément leur expérience professionnelle pour illustrer leur propos. Ils se projettent avec bon sens dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école.

2.1. Deuxième partie : situation professionnelle

D'une manière générale, les textes officiels sont connus. Le guidage par les questions permet aux candidats de construire un exposé cohérent et le plus souvent ordonné. Souvent, les candidats évoquent leur expérience en lien avec le sujet traité.

- Lors de l'entretien, l'hésitation, la difficulté à répondre sont pénalisantes. Les candidats prennent volontiers appui sur le questionnement du jury pour construire une attitude réflexive sur ce qui pouvait leur sembler évident. Quelques candidats manquent d'engagement professionnel sur les valeurs de l'école. Le traitement de certains sujets reste inégal en fonction de la culture générale des candidats, de leurs capacités réflexives, de leur esprit de synthèse et leurs capacités communicationnelles.
- Les bons candidats utilisent le temps d'exposé imparti. Souvent, ils énoncent un plan qui intègre les questions posées, en ajoutant une introduction et une conclusion personnelle. Ils proposent une synthèse des différents documents. Ils s'emparent des concepts et les illustrent par des exemples tirés le plus souvent de leurs propres observations en classe, mais aussi à leurs connaissances (culture générale). Ils font preuve d'une attitude réflexive pendant l'entretien.
- Pour les plus faibles, le niveau d'analyse et de synthèse reste souvent limité. Peu d'illustrations concrètes, absences de problématisation. Ils paraphrasent les documents dans l'ordre des questions sans apporter réellement de réponse. Les propos tenus manquent de réalisme. Le candidat n'est pas capable ensuite de les contextualiser.

2 – LES RESULTATS

CRPE 2014
2ème épreuve orale

	APSA			Situation professionnelle		Moyenne / 100		Médiane	Notes ≤ 25	Note + haute	Note + basse
	Nbre candi.	Total	Moy / 40	Total	Moy / 60	Total	Moy / 100				
J1	47	985	20,96	1521,25	32,37	2506,25	53,32	53,75	6	100	15
J2	46	975	21,20	1610	35,00	2585	56,20	56,875	3	87,5	7,5
J3	47	906	19,28	1582,75	33,68	2488,75	52,95	56,25	3	100	13,75
J4	45	948,5	21,08	1557	34,60	2505,5	55,68	54	2	100	15
J5	47	997,5	21,22	1537,5	32,71	2535	53,94	52,5	3	97,5	15
J6	46	967	21,02	1678,5	36,49	2645,5	57,51	55	1	91	15
J7	48	1038	21,63	1591,25	33,15	2629,25	54,78	50,375	3	97,5	10
J8	48	1067,5	22,24	1595	33,23	2662,5	55,47	57,5	6	100	12,5
J9	47	1061,25	22,58	1545	32,87	2606,25	55,45	60	5	92,5	7,5
TOTAL	421	8945,75	21,25	14218,25	33,77	23164	55,02	55	32	100	7,5
						Moy. maxi	57,51				
						Moy. mini	52,95				
						écart type	1,37				

3 - LES CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Veiller au respect du temps imparti lors des exposés.
- D'éviter la lecture in extenso des notes de préparation.
- Se positionner, certains restant sur une réserve et une faible implication, les amenant à ne traiter que superficiellement les sujets.
- Prendre davantage en compte la spécificité des élèves de l'école maternelle, en particulier pour l'APSA.
- S'interroger sur leur rôle d'enseignant au sein de la classe et d'une équipe.
- Se tenir informé de l'actualité éducative et des débats en cours (évaluation/notation).
- Ne pas s'en tenir forcément à la chronologie des questions pour établir le plan de l'exposé.
- Ne pas hésiter à mettre en relation le sujet et des connaissances complémentaires non présentes dans le corpus : les programmes, le développement de l'enfant, l'organisation du système.
- L'expressivité et la clarté du propos sont des atouts indéniables. Le bon candidat est attentif à la forme de son propos, au vocabulaire choisi, soigne son élocution, tente de capter l'attention de son auditoire, utilise « une expression dynamique » et sait faire preuve de réactivité aux questions posées.
- L'enjeu de l'épreuve est d'évaluer les capacités du candidat à se situer comme futur professeur des écoles et non à le piéger. Les questions du jury n'ont pas comme seul but de tester les connaissances mais aussi de faire cheminer la pensée du candidat.